

L'intégration européenne & l'état national

Qu'était-ce ? Que deviendra-ce ?

Stefan Padberg

Un menuisier qui fabrique une table, ou une coiffeuse qui réalise sa prestation à une cliente, agit dans le cas normal avec un plan, c'est-à-dire, le résultat correspondra généralement à ce qui en a été pensé d'avance, planifié. Le résultat est établi déjà auparavant, faire comme si l'on ne savait pas d'avance ce qu'était ou qu'est le plan, cela n'aurait aucun sens.

Lors de la prise en considération des phénomènes complexes tels que ceux de l'intégration européenne, par exemple, les intentions sous-jacentes des acteurs ou groupes d'acteurs se laissent identifier dans le meilleur des cas. Une considération qui part cependant du fait que tout était planifié d'avance exactement comme cela s'est effectivement produit, ne rend pas justice à une réalité sociale. De trop nombreux acteurs différents, animés de trop nombreux intérêts différents et entre temps des intérêts contradictoires, interagissent les uns sur les autres à cette occasion consciemment ou pas.

Ici on ne dispose d'aucune autre chance que de se remémorer comment cela s'est passé, comment « tout » s'est développé. Lors d'une telle considération « évolutive », les grandes lignes se laissent au plus tôt reconnaître, l'évolution desquelles s'en est suivie dans le dos des acteurs. C'est pourquoi nous débutons notre reconnaissance par l'histoire de la réunion de l'Europe — en Amérique du Nord. La déclaration d'indépendance américaine fut historiquement le premier cas de la formation d'une nation, d'un état national. Sans l'idée, ou selon le cas le concept, de l'état national, qui fut la motivation ultime pour l'intégration européenne, l'évolution politique de l'Europe du 19^{ème} et 20^{ème} siècles, n'est pas compréhensible.

1876 : La naissance de la nation américaine

Le concept d'état national est étroitement rattaché au mouvement de l'indépendance américaine. Les colons dans les colonies anglaises étaient des sujets de la couronne britannique. Ceci était largement accepté dans les colonies. Ce qui était contestable c'était, d'une part, le fait qu'ils voulaient régler leurs propres affaires sans une immixtion de Londres. Et que, d'autre part, ils exigeaient : « *No taxation without representation* » [Pas d'impôt sans être représentés]. Il s'agissait donc au fond d'autodétermination démocratique, par conséquent, de pouvoir décider de ses propres affaires et d'élire son propre Gouvernement.

La guerre déclenchée par le mouvement d'indépendance américain avec l'Angleterre dura huit ans et s'acheva avec la paix de Paris, en 1783. « *The American Nation* » naquit dans le feu des batailles de Lexington, Boston et Yorktown.

Les Etats-Unis d'Amérique furent la première structure dans l'histoire, à la base de laquelle repose une idée constitutionnelle et une image particulière de l'être humain. “*We hold these truths to be self-evident, that all men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain unalienable Rights, that among these are Life, Liberty et the pursuit of Happiness. — That to secure these rights, Governments are instituted among Men, deriving that just powers from the consent of the governed, — That whenever any Form of Government becomes destructive of these ends, it is the Right of the People to alter or to abolish it, and to institute new Government, laying its foundation on such principles and organizing its powers in such form, as to them shall seem most likely to effect their Safety and Happiness.*”

[*Nous tenons ces vérités comme allant de soi que tous les hommes sont créés égaux, qu'ils sont dotés par leur Créateur avec certains Droits inaliénables, parmi lesquels, la Vie, la Liberté et la quête du Bonheur. — Que pour garantir ces droits des Gouvernements sont institués parmi les hommes, dérivant leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés, — Que lorsque toute forme de Gouvernement devient destructrice de ses fins, c'est le Droit du peuple de le changer ou de l'abolir, et d'en instituer un nouveau dont le fondement repose sur ces principes et en organisant ses pouvoirs sur une forme telle qu'elle semblera le plus probablement réaliser sa Sécurité et son Bonheur*]

Ceci appartient aujourd'hui encore à la conviction fondamentale allant de soi de toute citoyenne et de tout citoyen aux USA. Pour ne citer qu'un exemple actuel : George Friedman, le journaliste US bien connu, déclarait récemment, dans une conférence en Hongrie sur « *The Necessity of Nationalism* [« La nécessité du nationalisme »] : « *Liberalism begins with one principal : the right of national self-determination . It is not simply democracy, but democracy in a nation. Liberalism invented two concepts : one concept was the concept of democracy — you get to select your leaders —, and the other was the concept of a nation — leaders of what? Of nations. [...]* Liberalism and nationalism are the same.¹ »

[« Le libéralisme commence avec un principe : le droit à l'auto-détermination nationale. Ce n'est pas simplement une démocratie, mais encore une démocratie dans une nation. Le libéralisme a inventé deux concepts : l'un fut le concept de démocratie — vous élisez vos meneurs —, et l'autre fut le concept de nation — meneurs de quoi ? De nations. [...] Libéralisme et nationalisme, c'est la même chose : »]

Pour lui, donc, libéralisme et nationalisme sont identiques, deux revers de la médaille. Une démocratie n'existe qu'à l'intérieur de frontières d'états fixées. La fierté de sa propre nation n'est donc pas seulement la fierté de son propre état, mais aussi une fierté des productions culturelles qui ont imprégné cette nation et le respect des traditions de nos prédécesseurs, dont nous sommes redevables en définitive.

Il s'agit aussi de la fondation, au sujet de laquelle tu es prêt(e) à mettre ta vie en jeu. Tout le reste dans la réalité brute du combat des nations n'a aucune consistance. En cela il ne s'agit pas de guerre avec d'autres nations. George Friedman présente de manière impressionnante que l'idée de la nation américaine avait résisté à l'épreuve du feu dans la guerre civile américaine. S'il ne s'était pas trouvés suffisamment d'êtres humains qui fussent prêts à lutter et à mourir pour cette idée, elle eût sombré.

1789 : La naissance de la nation française

D'une manière analogue au mouvement américain de libération, une nation naquit aussi par la Révolution française. L'idée des Droits de l'homme, les mots de « *Liberté, Égalité et Fraternité* », la Marseillaise, tout ceci créa un moment communautaire d'identification qui, avec les guerres révolutionnaires, à partir d'une foule de régions différentes avec des dialectes, des cultures et des traditions très diverses, créèrent une nation homogène dans laquelle il n'y eut plus que des Français. Toutes les régions différentes furent comme détruites par le feu.

Au début la Révolution française s'était emparée d'un idéalisme universellement humain et il sembla aller de soi d'exporter cet idéal vers et dans l'extérieur européen par les guerres révolutionnaires et de faire vaciller partout les trônes princiers. Mais cette campagne universellement humaine fut en définitive repoussée par l'Europe par les guerres anti-napoléoniennes et renvoyée à l'intérieur des frontières françaises. Au début les peuples en Europe saluèrent en Napoléon un libérateur, mais ils se retournèrent bientôt contre lui. Ceci ne fut pas tant l'expression d'aspirations anti-libérales — de la part des maisons princières régnantes à coup sûr —, mais c'était aussi dû plutôt à l'éveil d'un sentiment national. En Prusse on en vint, par exemple avec les réformes Stein-Herdenberg, à faire des concessions en réponse aux aspirations libérales qui s'animaient en Prusse.

Libéralisme et sentiment national naquirent donc effectivement ensemble. Ainsi en définitive la nation révolutionnaire, la nation française, ne devint alors plus seulement une communauté constitutionnelle libérale, mais aussi une communauté de langage et de culture. Dans le même temps, inspirées par la Révolution française et en luttant contre les armées de Napoléon, les impulsions de libération naquirent dans toute l'Europe.

1833-1871 : La naissance de l'empire allemand

Outre la langue et la culture, les droits fondamentaux libéraux comme ceux d'opinion, de liberté de la presse et de liberté de réunion et l'élection démocratique du gouvernement, l'état national a encore une

¹ George Friedman, conférence « La nécessité du nationalisme », juin 2018 à la *Brainbar Conférence*, Hongrie (voir <http://brainbar.com> et <https://www.youtube.com/watch?v=eovLYNFopgw>); voir aussi George Friedman, *le baril de poudre Europe. Des foyers de crises qui menacent le continent*, Kulmbach 2015.

autre dimension : il garantit une liberté entrepreneuriale et instaure des conditions homogènes de concurrence par la suppression de tous les droits particuliers locaux [prérogatives et privilèges aussi, *ndt*]

La réception de l'idée d'état national fut tout d'abord inhomogène dans l'espace germanophone. À côté d'un grand enthousiasme pour la Révolution française et le triomphe de l'esprit des hommes des Lumières sur l'esprit arriéré et la tradition, il y eut aussi des jugements réservés, voire réticents, surtout après avoir pris connaissance de la terreur jacobine.

Dans la France centralisée, le féodalisme put être balayé aux quatre vents par un soulèvement parisien. Le particularisme allemand proverbial [*die Kleinstaterei* ou l'émiettement des nombreuses principautés souveraines, *ndt*] offrait ici une obstacle bien plus grand à franchir. L'embrasement des sentiment nationaux dans les guerres anti-napoléoniennes offrit une base inattendue aux aspirations à s'unir. Dès lors on entendit retentir des mots comme « concorde », « unité » et « se trouver ensemble en confiance ».

Après le premier Congrès de Vienne, en 1815, il devint de plus en plus difficile à la Fédération allemande récemment formée de prendre fait et cause pour des libertés politiques. Une vague germanique anti-démocratique et réactionnaire, traversa les principautés allemandes, de sorte que l'objectif d'une République démocratique allemande sembla s'éloigner de plus en plus dans les lointains. Par contre l'union ne se laissa pas repoussée de l'ordre du jour. Or les barrières douanières y mettaient un trop grand obstacle et les jérémiades au sujet du particularisme des principautés allemandes n'avaient pas de fin.

Ainsi en vint-on finalement, en 1833, à la fondation de l'union douanière allemande, dont le but était la création d'un marché économique intérieur et l'unification des conditions d'encadrement de l'économie et du droit étatique. Ses frontières politiques furent très semblables à celles de l'empire allemand de 1871 et préjugeaient déjà de ce qu'on a appelé plus tard « la petite solution allemande » (*Kleindeutsche Lösung*).

Le Parlement de la *Paulskirche* de 1848 ne parvint pas à approfondir cette dynamique économique en direction d'une dynamique d'union politique. Ceci avait avant tout deux raisons. D'une part, il reculait devant la perspective d'engager un cheminement révolutionnaire violent. On ne voulait pas majoritairement faire de la façon dont les choses avaient été activées France. On se plaçait beaucoup plus sur la raison et la force des arguments. Parmi les nombreuses maisons princières allemandes, il y avait en effet aussi des compatriotes éclairés, avec lesquels on débattait et qu'on pouvait tenter de convaincre de la nécessité des réformes libérales.

L'autre raison était la discussion concernait la manière dont l'empire habsbourgeois pût être éventuellement intégré à la République allemande. Il y avait trois propositions de solution : la solution de la grande Autriche (intégration de l'empire habsbourgeois tout entier, avec les parties qui **N'**appartenaient **PAS** à la Confédération allemande, ce qui eût fait de l'empire allemand un poids lourd absolu au centre de l'Europe — plan Schwarzenberg), la grande solution allemande (intégration des parties de l'empire habsbourgeois qui faisaient partie de la Confédération allemande) et la petite solution allemande, déjà évoquée, (un empire allemand sans l'Autriche-Hongrie). Lors de cette querelle, il y eut une rupture au sein du Parlement et les députés autrichiens s'en retirèrent. Le Parlement subsistant de la petite Allemagne n'eut plus la force ensuite d'imposer les réformes politiques auxquelles on aspirait.

Bismarck, comme on le sait, parvint ensuite à fonder un « petit » [guillemets du traducteur, *ndt*] empire allemand en 1871 [proclamé dans la Galerie des glaces du Château de Versailles... *ndt*]. Celui-ci satisfaisait certes aux nécessités du développement économique de l'entrepreneuriat allemand, mais n'accordait ni les libertés politiques ni la démocratie. Il achetait donc l'unité générale linguistique et culturelle au prix de l'exclusion d'une partie importante de l'espace culturel allemand. Autrement que la France ou les USA, l'empire allemand fut pour cette raison tendanciellement un édifice relativement labile, sans aucun

objectif réellement de nature humanitaire, qui pouvait être maintenu seulement de manière cohérente, aussi longtemps qu'il conservait un succès économique. Friedrich Nietzsche commenta l'évolution à l'issue de la guerre germano-française et la fondation du *Reich* en exprimant son dégoût lorsqu'il écrivit sa célèbre sentence : « *C'est l'extirpation de l'esprit allemand par l'empire allemand.*² »

Outre l'empire allemand il restait à la fin de cette évolution essentiellement trois grands états multiethniques, et donc ni nationaux ni démocratiques : l'empire habsbourgeois, l'empire tsariste et l'empire ottoman.

1895 : [Une, *ndt*] Europe au sommet de sa puissance

Autour de tournant du siècle, l'Europe sembla se trouver au sommet de sa puissance. Les états européens dominaient de vastes parties du monde. Les empires coloniaux, avant tout ceux de la Grande-Bretagne et de la France, dominaient les événementiels politique, économique et militaire. La Belgique et les Pays-Bas étaient devenus pareillement d'importantes puissances coloniales, tandis que les nations « traînardes (*Nachzügler*) » comme l'Italie ou l'Allemagne, qui croyaient pareillement devoir acquérir des colonies, avaient des difficultés « *pour se faire une place au Soleil* » (selon une formulation attribuée à l'empereur Guillaume II). Avec la doctrine Monroe et la libération des Philippines de la domination coloniale espagnole, les USA entreprirent leurs premiers pas sur la scène internationale, mais ils n'étaient pas encore réellement présents en Europe pendant que l'empire tsariste et l'empire ottoman s'épiaient et s'empêchaient en cela de jouer un rôle de politique mondiale.

Cette situation de concurrence politico-militaire [par exemple entre les marines allemande et britannique *ndt*] entre un nombre restreint d'états se trouvait dans une certaine contradiction avec un entrelacs économique croissant. Non seulement les échanges de marchandises (assurément inégaux) croissaient entre les colonies et les pays colonialistes, mais encore aussi entre les divers pays européens eux-mêmes. Et non seulement les échanges économiques croissaient, mais les entrelacs de capitaux aussi. Le système monétaire international s'appuyait alors sur l'étalon or. Les plus grandes transactions étaient liquidées par des échanges ou des billets de banque, de sorte que les affaires commerciales et financières croissaient fortement. Ceci était si frappant que certains contemporains de l'époque d'avant-guerre en étaient arrivés à penser [comme en ce moment même, *ndt*] qu'une guerre entre les états européens était désormais impossible, parce que tous les états eussent dû alors connaître des dommages sensibles de leur bien-être, s'ils devaient être amenés à briser ces entrelacs économiques.³

La vie économique organisée de fond en comble par le capital porte en elle une tendance expansive à franchir les frontières. Elle a en elle l'inclination à devenir une économie mondiale. Ceci ne repose pas seulement dans le zèle à maximiser les profits. Il se peut que ceci soit l'objectif d'un entrepreneur isolé. Ce caractère mondial de la vie économique a sa cause originelle dans la division/partage du travail et dans la pénétration incessante de l'esprit humain inventeur dans les processus de production et de répartition [et aussi dans la rationalisation, *ndt*] du travail. Or celui-ci a un caractère potentiellement universel. Avec l'aide du capital, il saisit donc les moyens de production et la rationalisation de la vie économique, de sorte que l'organisme économique dans son ensemble se mondialise de plus en plus.

Cette tendance, quasiment naturelle, se voit multipliée par l'accumulation et la concentration du capital. De grands consortiums, des cartels [et *GAFAM!* *ndt*], en prennent effectivement naissance et forment des centres de pouvoir avec les élites politiques qui sont en situation d'amener les décisions politiques à leurs propres avantages et profits [en réponse à la sympathie entrepreneuriale du gouvernement libéral, voir plus loin. *ndt*]. La concurrence économique à ce niveau vire brusquement en un jeu de pouvoir géopolitique de plus en plus édifié sur une logique d'affrontement purement militariste.

La vie scientifique et culturelle était jusqu'à ce moment de nature européenne. Ses productions en musique, littérature, poésie, peinture, art dramatique, sculpture, architecture, mais aussi les résultats de

² Friedrich Nietzsche : *Considérations intempestives*.

³ En parallèle, par exemple, Normann Angell, *The Great Illusion* (1910).

ses recherches scientifiques et découvertes techniques, rencontraient partout en Europe le même émerveillement, pour le moins chez des personnes éduquées. En dépit des différences linguistiques, les êtres humains éprouvaient donc dans les productions de l'esprit humain quelque chose d'universel, quelque chose qui peut enrichir tout un chacun et qui appartient à l'héritage de l'humanité toute entière. Son caractère universel — et qui renvoie à tout son effet dans la compréhension et l'entendement entre les peuples, — fut de plus en plus repoussé par le pathos nationaliste et la croyance fanatique dans la prééminence de sa propre culture, de sa nation « à soi ». La croyance en la « lutte des nations », qu'il y ait une « sélection des nations les plus fortes », à laquelle il nous faut nous préparer (selon le prétendu darwinisme social), s'empara dès lors de plus en plus de l'Europe toute entière. Les idées étatistes nationalistes se développaient de plus en plus en direction d'une fusion incessante des impulsions économiques, politiques, culturelles et militaires.

En récapitulant, il faut dire que la vie économique, dans sa volition naturelle d'édifier un unique organisme économique mondial et la vie culturelle dont la source est la dimension universel de *l'être humain* au 19^{ème} siècle, se virent compressées dans une forme d'état nationaliste très délimitée. Mais des états nationaux ont des frontières nettes et deux états ne peuvent pas se recouper, là où il y a l'état A, il ne peut pas y avoir l'état B. Donc ce qui ne représente pas un gros problème pour la vie économique et pour celle culturelle, à savoir cette interpénétration mutuelle, cela ne fonctionne pas dans la vie juridique et de l'état.

Et ainsi en vint-on là où l'on devait nécessairement en arriver [voir l'Ange de l'Histoire dans l'article précédent de la même revue d'André Bleicher, *ndt*]. La tendance à former des réseaux de la vie économique se muta en concurrence militaire et l'universalisme culturel devint du darwinisme social, un combat des plus forts contre (soi-disant) les plus faibles. À la veille de la première Guerre mondiale, les politiciens de toutes les nations tenaient la guerre pour inévitable [il y eut une prestigieuse exception, en France pour le moins: **Jaurès**, mais ils assassinèrent Jaurès ! *ndt*] quoique chacun d'eux n'eût aucunement conscience d'être en train de s'y efforcer. Un incident relativement inoffensif, un acte terroriste, suffit en fin de compte pour faire des serments de fidélité soudainement des fronts guerriers. Une interaction absurde d'obligations d'alliance et de plans de mobilisation [dont le fameux plan Schlieffen préparé dès 1905, *ndt*] mena au carnage le plus sanguinaire que le monde n'ait jamais vu jusque là. L'image de soi de l'Europe comme un couronnement de la civilisation humaine se déchira en considération aux montagnes des cadavres de ses hommes jeunes livrés au carnage. De nombreux contemporains y virent la faillite de la culture européenne. C'est de cette expérience atroce que surgirent les premières impulsions d'une Union européenne.

1918 : Le droit d'auto-détermination des peuples (Woodrow Wilson)

Au début on pensait de tous côtés que les campagnes militaires ne dureraient que quelques semaines. « *À Noël, nous sommes de nouveau chez nous* », pensaient de nombreux soldats. Cela s'avéra une grande illusion. Et plus la guerre durait et se transformait en une guerre de position, plus les militaires ne savaient que faire et à leur suite les politiciens. Avec l'entrée en guerre des USA, en avril 1917, il fut clair dès lors que la guerre n'était plus gagnable par les puissances centrales. Il fallait trouver une voie menant à des négociations de paix. Le monde entier vit alors dans les 14 points du plan du président US Woodrow Wilson, une base de sortie, dont le noyau essentiel était le « *droit d'autodétermination des peuples* ».

Comme nous avons vu au début de cet article, dans les représentations US, vivait un image bien déterminée d'autodétermination nationale. Tous les peuples doivent avoir le droit de se gouverner selon des principes démocratiques. Celui qui leur refusait ce droit se retrouvait forcément dans le viseur de la politique extérieure américaine US. Or ceci concernait avant tout en Europe, l'Autriche-Hongrie, l'empire turc et celui tsariste. Ce dernier avait précisément disparu à l'horizon, mais les deux autres restaient, aux yeux des Américains US, des prisons de peuples qui devaient être mises en pièces. Le nouvel ordre de l'Europe, sur la base du droit à l'autodétermination des peuples avec un traité de paix, était censé apporter une paix durable. Le naufrage de l'ordre d'après-guerre dans la seconde Guerre mondiale, révéla que l'on avait sauté trop court.

1919 : La *Dreigliederung* de l'organisme social (Rudolf Steiner)

À presque personne, l'idée n'était venue à l'époque que le droit d'autodétermination nationale dans des lieux d'implantations multiethniques, tels qu'ils dominaient surtout dans l'ancienne Autriche-Hongrie et dans les Balkans, ne pouvait aucunement devenir une voie vers la paix. En fin de compte, les Alliés décidèrent à Versailles selon des points de vue géopolitiques à qui revenait le droit d'autodétermination et à qui il ne revenait point. À l'Autriche allemande, qui existait à présent sans l'empire habsbourgeois, on refusa une votation populaire sur le rattachement à l'Allemagne, une circonstance que Adolf Hitler allait mettre à profit plus tard. Les peuples slaves du Sud obtinrent un « empire des Serbes, Croates et Slovènes », qui ne faisait que masquer bien mal la domination serbe et à laquelle dès le début Croates et Slovène furent hostiles. La Haute-Silésie fut partagée en 1922 entre l'Allemagne et la Pologne, quoique sa population se fût exprimée par référendum à la majorité pour son rattachement à la République de Weimar.

Rudolf Steiner, en tant qu'Autrichien, familier des conditions d'implantation ethnique régnant dans son pays natal, perçut immédiatement à jour ce fait que le droit d'autodétermination des peuples ne pouvait servir à rien, en tant que principe de mise en ordre de l'Europe, sauf à créer des motifs d'autres guerres. Au lieu de cela, il plaida donc pour une décentralisation des structures de l'état national : les trois domaines de la vie économique, de la vie culturelle et de la vie politique, devaient chacun s'administrer eux-mêmes. La vie économique ne devait plus avoir l'objectif de garantir aux entreprises un champ de mise en œuvre entrepreneuriale « amicale pour l'économie », mais veiller au contraire à produire suffisamment de biens et de services quotidiens nécessaires à tous les êtres humains (« *fraternité* dans la vie économique »). La vie culturelle ne devait plus servir unilatéralement la propagande d'une culture nationale dominante, mais permettre au contraire à tous les êtres humains, selon leurs cultures et intentions respectives, de pouvoir les vivre librement de la même manière et à fond (« *liberté* dans la vie de l'esprit »). Et finalement la vie juridique, désormais libérée des contraintes d'exploitation provenant de l'économie et des fanatismes provenant de la vie culturelle, devait régler toutes les questions qui concernent tous les citoyens sur le plan de l'égalité (« *égalité* dans la vie du droit »). Un tel état ne doit pas être édifié selon des points de vue centralisateurs, mais au contraire fédérateurs.

À l'époque, personne ne comprit comment, d'une manière fondamentale, un tel ré-ordonnement eût pu couper l'herbe sous les pieds du système du recours à la guerre. Dans les confusions de l'après-guerre, parvenir à accueillir la proposition d'une telle ré-orientation fondamentale, c'était trop présumé et exigé de la part de la plupart des contemporains. La représentation d'une société qui ne structure plus selon des critères nationaux et fonctionne en autogestion complète, suscitait de violentes incompréhensions. Au moment où les partisans de la *Dreigliederung* démarrèrent la campagne en proposant que la haute Silésie ne devînt ni allemande, ni polonaise, mais au contraire *dreigliedert*⁴, se produisirent des heurts physiques violents avec les militants nationalistes et cela culmina finalement dans un attentat perpétré sur Rudolf Steiner, au moment où celui-ci tenait une conférence à Munich, un lieu où le mouvement national-socialiste était particulièrement fortement implanté.

Le chemin rocailleux vers l'union politique de l'Europe

Dans ce qui va suivre, je vais esquisser brièvement quelques-uns des pas essentiels accomplis dans le cours de l'intégration politique de l'Europe. On ne peut ici redonner à cet endroit un tableau complet dans lequel toute l'évolution à partir du milieu des années 1920 jusqu'à la fin de la seconde Guerre mondiale ne pourrait pas faire défaut. Mais les considérations au sujet du 19^{ème} siècle, qui s'achevèrent en définitive par l'éclatement de la guerre en 1914, devraient déjà avoir fait naître nonobstant pour cela un sentiment suffisant pour se rendre compte de combien différemment peut être organisée la relation entre les trois *Glieder* [ou composantes, *ndt*] de l'organisme social et quelles dynamiques peuvent en résulter. Nous voulons nous procurer dans ce qui suit une impression sur la manière dont

⁴ Voir par exemple « Appel pour sauver la Haute-Silésie », 1.1.1921(<https://www.dreigliederung.de/essays/1921-01-001-rudolf-steiner-aufruf-zur-rettung-obserschlesiens>)

les « intégrationnistes » s'y prirent avec ce problème du « désamorçage » de l'état national dans ses graves nuisances ou dérives potentielles.

1922 : Les état unis d'Europe

Richard Nikolaus, comte Coudenhove-Kalergi, était le fils d'un diplomate autrichien et d'une japonaise. Ce n'était pas un nationaliste à l'esprit étroit et son esprit qui embrassait le monde entier. Il reconnut très précocément que l'Europe devait s'unir si elle voulait persister à l'avenir dans son caractère distinctif dans le monde, à côté des puissants blocs que sont les USA, le Commonwealth, l'URSS et la Chine.

Sa proposition des états unis d'Europe était cependant structurellement conservatrice. C'était quasiment la proposition d'un état national européen. Cette idée ne fut pas en mesure de s'implanter définitivement et correctement, parce qu'il n'existe pas de nation européenne capable de former un état dans la perspective d'un penser étroitement nationaliste et étatique. Néanmoins Winston Churchill suscita un grand enthousiasme lors de son discours de 1946, lorsqu'il se prononça pour la création de « *quelque chose comme les états unis d'Europe* ».

[Il ne faut pas oublier ici, non plus, qu'au moment de la débâche française de mai 1940, Churchill avait fait la proposition au gouvernement français de « fusionner » l'Angleterre et la France pour continuer le combat contre le nazisme sur le territoire français, et aussi sa déclaration célèbre de 1945 : « Si l'on nous demande de choisir entre les USA et la Communauté européenne, nous choisirons les USA ». *ndf*]

1943 : Le fonctionnalisme (David Mitrany)

Comme Coudenhove-Kalergi, David Mitrany voyait dans la concurrence à la puissance entre les états nationaux la principale cause de guerre. D'un autre côté, il ne croyait pas qu'un grand projet fédéraliste, tel que celui d'une Paneurope, voire même un Gouvernement du monde, pussent se réaliser. Un fédéralisme est soit une illusion soit une nuisance en cas de succès. Au lieu de cela, il recommandait des agences tout bonnement fonctionnelles qui seraient censées mener concrètement la coopération internationale sur tous les domaines techniques et économiques. Il pensait que des états nationaux ne se laisseraient pas si aisément simplement s'unir. Au lieu de cela, ils pouvaient cependant s'intégrer dans des organisations internationales.

C'est pourquoi il proposa de créer des organisations transnationales avec des buts fixés de manière étroite, censées se laisser adapter de manière flexible à chaque objectif et état ou stade d'évolution. Par conséquent son principe fut aussi désigné par l'expression de « *form follows fonction [une forme suit une fonction]* » et son amorce par le « *fonctionnalisme* ». Il influença la discussion au sujet de l'ordre d'après-guerre en Europe avec son ouvrage : *A working Peace System*.⁵

1947 : La doctrine Truman et le début de la Guerre froide

Avec la doctrine Truman annoncée en mars 1947, les USA mirent officiellement fin à l'alliance avec l'URSS et promirent « *to support free peoples who are resisting attempted subjugation by armed minorities or by outside pressures [de soutenir les peuples libres qui résistent à une tentative de subjugation par des minorités armées ou par des pressions extérieures]* ». Dans ce contexte, ils se résolurent aussi à venir en aide à la reconstruction des pays européens détruits par la guerre (plan Marshall 1948-1952). Avec l'augmentation des tensions politiques entre les USA et l'URSS, les politiciens américains US ne cessèrent de faire de la réclame en vue d'une alliance militaire. C'est de ces efforts que naquit l'OTAN en 1949. Dans le même temps, ils recommandaient plus de collaboration économique entre les pays d'Europe. Ils pensèrent à une sorte d'union douanière, telle que celle qui existait depuis 1944 entre la **Belgique**, les Pays-Bas [**Nederland**] et le **Luxembourg (BeNeLux)**, entre autre aussi parce qu'ils souhaitaient un grand marché de débouchés, sur lequel ils avaient l'intention d'écouler leurs produits. Dans quelle ampleur les USA recommandaient une union des états européens, la chose n'est pas claire. Si l'on a devant les yeux le pragmatisme avec lequel les USA procèdent en règle générale en politique, on doit admettre que l'intégration politique de l'Europe ne représentait pas une haute priorité pour eux.

⁵ David Mitrany, *A Working Peace System [Un système qui produit la paix]* (1943)

1950 : La « méthode Monnet » : intégration par modification des traités

Jean Monnet, le *spiritus rector* de l'union de l'Europe (occidentale), se référa ici à une position médiane. Il avait déjà fait preuve, pendant la première Guerre mais aussi pendant la seconde, d'expériences dans le domaine international, de sorte qu'il avait pu avant tout les cumuler dans les relations anglo-françaises. Au moment où, en 1946, il dut réorganiser l'économie française, en tant que directeur du *Commissariat général au plan*, il se retrouva devant la nécessité de reconstruire massivement l'industrie française de l'acier. Il en vint à l'idée de fusionner l'industrie européenne occidentale minière et sidérurgique et de la faire valoir ensemble et certes d'y faire entrer l'industrie lourde allemande. [voir le caractère profond de cette industrie lourde allemande (entre 1918-1925) dans le roman d'Éric Reger : *union der festen Hand*. ndt] Son plan correspondant est entré dans l'histoire en 1950, sous le nom de *plan Schumann* et ce fut la véritable heure de naissance institutionnelle de l'Union européenne. Monnet fut le président de la Conférence du plan Schumann, qui prépara la fondation de la « *Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl (EGKS)* » ou Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), dont il fut le premier président.

Dans cette phase précoce de l'intégration européenne, on ne confia pas aux gouvernements nationaux le développement de réelles propositions « européennes ». C'est pourquoi on la remit à une Haute autorité. L'intégration fut pas à pas planifiée dans cette Haute autorité, fortement pénétrée de l'esprit européen. Les gouvernements devaient certes voter ces propositions à l'unanimité. Mais dans une Europe d'après guerre dominée par la France, ceci fut longtemps un problème.

Dans l'édification institutionnelle des organes au plan européen, on suivit le concept développé par Jean Monnet d'une « *dynamique des petits pas de signification durable* » :

- créer des intérêts communs au moyen de projets d'intégration les plus concrets possibles ;
- transposition limitée des compétences réelles ;
- la *finalité* [en français dans le texte, ndt] n'est que vaguement déterminée [« majorité constructive »] ;
- des instruments économiques comme moyens d'intégration politique ;
- rattachement des projets politiques concrets aux progrès institutionnels ;
- résolution consensuelle par des « élites » au lieu qu'à une majorité polarisante ;
- l'union européenne, avant tout en tant que générant la paix et pas seulement comme un projet économique ;
- l'amitié germano-française au cœur de l'union européenne.⁶

Avec chaque changement de traités, la structure institutionnelle s'épaissit et attire davantage de compétences à soi. Pour l'essentiel il en est donc resté ainsi jusqu'à aujourd'hui. Et cela a marqué durablement la structure lourdement exécutive de l'UE actuelle.

La Cour Européenne de Justice : une intégration par interprétation de traité

Il faut rappeler ici aussi que le rôle de la Cour européenne de justice appartient aussi à l'évolution historique. Elle a pris de l'influence dans le passé sur le processus d'intégration au moyen de nombreux

⁶ Voir Pr. Dr. Wolfgang Wessels, *Jean Monnet: l'homme et la méthode* Institute for Advanced Studies, Vienne 2001, pp.7 et suiv.

Organe	Occupation	Fonction	devient dans l'UE
Haute autorité	9 membres indépendants des chefs de gouvernements	Rien qu'un droit d'initiative	Commission européenne
Conseil des ministres	Ministres compétents de chaque pays	Résolution sur les propositions importantes de la haute autorité, coordination des mesures décidées au plan national	Conseil de l'UE
Réunion commune	78 membres nommé à partir des Parlements nationaux	Fonction de consultation	Parlement européen
Cours de justice	7 membres issus des gouvernements nommés pour 6 ans	Lieu d'arbitrage	Cour de justice De l'UE
Cours des comptes	12 membres		Cour européenne des comptes

jugements fondamentaux. Qu'il soit fait souvenance ici à deux jugements des années 1963 et 1964 qui doivent être estimés comme ceux qui ouvrirent des perspectives et par lesquels fut fondée et permise la prééminence du droit communautaire sur le droit national. Avec eux a donc été fondé le caractère particulier à l'UE d'être la seule et unique organisation institutionnelle **internationale** ayant un caractère instituant un droit.

Avec les traités inter-étatiques, il en est véritablement ainsi que les accords doivent être d'abord transposés dans le droit national avant d'acquiescer force de loi. S'ils ne sont pas transposés dans le cadre des délais contractuellement fixés, l'état peut se voir traduit devant le tribunal d'arbitrage qui est normalement fondé avec le contrat. Dans le jugement de la procédure « Van Gend & Loos./administration des finances néerlandaise » du 5 février 1963 et avec la résolution Costa/ENEL du 15 juillet 1964 (affaire juridique 6-64) la Cour de justice européenne décida en effet que le droit communautaire a la prééminence vis-à-vis du droit national. Les « quatre libertés » devraient directement valoir dans chaque état. L'ancien juge constitutionnel, Dieter Grimm, commente : « *Les jugements les transforment [les = obligations communautaires, S.P.] par les obligations juridiques objectives des états d'adapter leur ordre juridique à l'avantage du droit communautaire, dans le droit subjectif des acteurs économiques. Or après le premier jugement, ce qui eût arrivé lors d'une collision entre droit communautaire et droit national restait une question ouverte. Le second jugement répondit à cette question en revendiquant la prééminence du droit communautaire sur celui national, même devant le droit le plus haut, à savoir celui de la Constitution. Qu'une collision se présentât ou pas, c'est la Cour de justice européenne qui en décidait, à laquelle les tribunaux nationaux devaient céder leurs questions de compatibilité et à la sentence de laquelle, ils étaient ensuite obligés. Dès lors, la Cour de justice européenne pouvait prendre l'intégration en main.* »⁷

Par la suite, la Cour de justice européenne a continué à parachever l'intégration avec beaucoup de succès. Mais ceci comportait cependant un « revers de légitimation ».

*« Alors que l'intégration négative, donc la mise à l'écart des réglementations nationales, résulte par voie administrative et de juridiction d'état, sans que les organes politiques, le Conseil et le Parlement ne puissent intervenir, l'intégration positive exige, quant à elle, par l'imposition du droit de l'Union, un acte politique de la Commission, du Conseil et du Parlement, pour lequel le seuil de consentement est élevé. »*⁸

Cette problématique ne pénétra pas pendant longtemps dans la conscience publique, mais cela se modifie lentement.

1990-2007 : Réunification des deux états allemands, effondrement de l'URSS, élargissement à l'Est

Avec l'effondrement du Bloc de l'Est, se défirent le Pacte de Varsovie et le « Conseil pour l'aide économique réciproque ». La voie fut ainsi ouverte pour que les états de l'Est de européens pussent être admis dans l'UE et dans l'OTAN. L'élargissement de cette dernière eut lieu essentiellement entre les années 1999 et 2004, alors que l'élargissement de l'UE vers l'Est se produisit seulement entre 2004 et 2007.

À partir de la vision qu'on en a aujourd'hui, on doit dire que les USA n'ont pas pris réellement au sérieux la vision de la « *Maison commune européenne* », telle que Mikhaïl Gorbatchev et Helmut Kohl l'avaient avancée. [Raison du refus par l'Europe de la « main tendue » de Poutine au tout début de son entrée au pouvoir en Russie, par pression américaine sur l'Allemagne, *ndt*] Dans la géopolitique post-soviétique des USA, les états de l'Est européen jouent le rôle d'un verrou de protection entre l'Europe et la Russie, comme c'était déjà le cas après la première guerre mondiale. George Friedman caractérise par le terme fleuri « *d'intermarium* »⁹ cette région, qui s'étend de la Baltique au Nord, jusqu'aux Balkans au Sud, parce qu'elle se trouve entre les mers Baltique, Adriatique et Noire. Les USA ne considèrent pas l'UE comme

⁷ Dieter Grimm, *L'Europe, oui — mais laquelle*, Verlag C.H. Beck Munich 2016, p.35.

⁸ Dieter Grimm, à l'endroit cité précédemment, p.85, voir aussi Fritz Scharpf, *Governing in Europe, 1999*, pp.43-83.

⁹ <https://geopoliticalfutures.com/intermarium-three-seas/>

une réalité géopolitique, mais traitent au contraire chaque état dans l'UE selon sa propre position géopolitique. Avec cela se renforcent les tendances centrifuges au sein de l'UE.

La crise de l'UE depuis 2005 environ

Les deux voies d'intégration par modifications et par interprétations des traités, ont été à coup sûr couronnées de succès dans le passé. Leur réussite reposa pour l'essentiel sur le fait qu'elles furent créées pour des institutions transnationales d'intérêts communs qui furent soustraites à la mainmise des états. Aussi longtemps que ceci ne concernait qu'un petit spectre des compétences nationales, ceci n'était pas un problème. Mais comme de plus en plus de compétences furent déléguées à l'UE ceci engendra un malaise croissant.

Les problèmes commencèrent lorsque les gouvernements — au moyen d'une convention constitutionnelle dont les membres furent triés sur le volet — firent élaborer une « Constitution pour l'Europe » et que celle-ci fut refusée par référendum dans quelques pays. Cette Europe des citoyens semblait trop compliquée et impénétrable aux regards des Français et des Néerlandais pour, qu'en toute bonne conscience morale, ils eussent pu l'accepter.

Ce ne fut pas une gifle pour l'Europe, mais bel et bien pour le cheminement bureaucratique engagé dans cette direction. L'élite bruxelloise ne le comprit cependant pas ainsi, car elle fit remanier au contraire ensuite la totalité du traité constitutionnel, de sorte qu'il pût être ratifié par la voie intergouvernementale classique. Ce fut ensuite le traité de Lisbonne qui entra en vigueur en 2007.

Or de telles institutions qui sont artificiellement pensées et concoctées, puis mises en place de manière bureaucratique, ne sont pas réellement stables lorsque surgissent des événements « imprévisibles ». Le premier de ceux-ci fut la **crise de l'Euro**, à partir de 2010. À proprement parler, elle n'était pas imprévisible mais on voulait avoir l'Euro à cette époque à toute force, à l'instar d'un projet politique symbolique inconditionnel, et on ne se mêla donc pas de ses défauts bien reconnaissables. On dut donc découvrir d'abord le moyen et les voies pour maîtriser cette crise (ce à quoi on n'est toujours pas parvenus). En définitive, ce ne furent pas les institutions de l'UE, mais plutôt la voie classique des négociations intergouvernementales entre les gouvernements concernés qui proposa une issue — pour le moins en garantissant un sursis —, laquelle entraîna derrière soi de graves reproches entre les états membres (mots-clés : riches pays du Nord, pauvres pays du Sud) et c'est, selon moi, la cause principale qui put faire gagner du terrain au nationalisme dans l'UE.

La deuxième épreuve de confirmation fut la **crise des réfugiés de 2015**, lors de laquelle il se révéla que les institutions de l'UE n'ont pas l'autorité nécessaire pour imposer leurs résolutions contre les courses nationales entreprises en solitaire. Il se révèle totalement dans la pratique que l'on ne peut pas soustraire impunément aux états nationaux leurs compétences, pour ainsi dire démocratiquement légitimées, sans créer quelque peu quelque chose de comparable au niveau de l'UE. La question d'une répartition de compétences qui fonctionne se posa ici dans toute son ampleur massive.

La troisième épreuve de confirmation fut la **crise du *brexit*** laquelle est toujours en œuvre. Ici aussi l'UE se retrouve devant un problème stratégique. Son but déclaré, dans les négociations avec la

Table chronologique		
1951	Plan Schumann CECA	
1957	Traités de Rome	CEE, EURATOM
1963	Cour européenne de justice, Procédure Van Gend & Loos	Ordre juridique <i>sui generis</i>
1964	Cour européenne de justice, Procédure Costa/ENEL	Prééminence du droit de l'UE
1967	Traité de fusion	Fusion de la CECA, CEE & EURATOM en CE
1972		Serpent monétaire
1985	Acte unitaire européen	Achèvement du marché intérieur
1989	Rapport Delors	Recommande une introduction d'une monnaie européenne en trois étapes
1992	Traité de Maastricht	Union économique et monétaire, politiques extérieure et de sécurité communes, union des citoyens Procédure co-décisionnelle
1997	Traité d'Amsterdam	Élargissement de la procédure co-décisionnelle, de l'espace de sécurité et du droit
2001	Traité de Nice	
2007	Traité de Lisbonne	Renforcement du Parlement de l'UE Dissolution du modèle des trois piliers par l' Union Européenne

Grande-Bretagne, c'est d'empêcher que les Britanniques se portent mieux après le *brexit* qu'avant. Car : la compréhension de soi de l'UE renferme le principe que les pays membres se portent mieux à l'intérieur de l'UE qu'à l'extérieur. Ceci est tout son contenu et malheureusement aussi son SEUL ET UNIQUE contenu. Les négociations baignent donc dans la plus grande angoisse, que d'autres pays membres pussent sortir de l'UE, si jamais l'exemple britannique se voyait « couronné » [guillemets du traducteur] de succès. On doit déjà s'interroger quant à savoir comment une telle UE est stable au point que l'on doive tenter par une telle position de contenir ses membres « afin qu'ils mènent jusqu'au bout les choses qu'ils ont commencé ».

Le déficit démocratique dans l'UE

En arrière-plan de la crise de l'UE se trouve une édification bureaucratique inélastique. Mais celle-ci est en définitive une expression de son déficit démocratique dans ses structures institutionnelles. Des organes qui sont fixés, en étant légitimés au plan réglementaire — et dont le jeu d'ensemble n'est pas « *dealée à fond* [*aus-dealen*, ici au sens de débat à fond, *ndt*] » dans l'arrière-cuisine mais en discussion publique entre le monde spécialisé et la société civile, — résistent bien autrement dans de telles situations. Car on va à leur rencontre en leur apportant une certaine confiance, avec laquelle ces organes légitimés peuvent prendre ensuite des décisions, même dans des situations imprévues. Le fait que cette confiance fait défaut, on le reconnaît aux nombreuses réglementations et règles d'exception, par lesquelles les traités de l'UE sont surchargés. On ne peut pas attendre non plus en effet de la part des gouvernements nationaux, lesquels sur ce point sont assermentés pour tenir éloignées de leurs citoyens de telles nuisances, qu'ils pensent et opèrent à partir du niveau européen. C'est là le problème de fond.

Il y a une densité et un empilement croissants de décisions politiques, qui sont prises dans l'intervalle au niveau européen. Or en dépit de cela, pas grand-chose n'a réellement changé dans la structure essentielle des institutions, telles qu'elles sont nées en 1950. Avec le traité de Lisbonne, le Parlement a certes été nettement re-évalué et dans de nombreux domaines, les résolutions à la majorité des voix sont possibles et aussi au sein du Conseil. Mais quoique la politique ait été influencée depuis par des campagnes et le *lobbyisme* des organisations de la société civile, tous les observateurs du monde bruxellois se plaignent d'un grave déficit démocratique. La liste suivante montre dans quelle ampleur il y a des problèmes :

- l'élasticité exécutive des processus de décision ;
- le mélange direct des fonctions législative et exécutive dans le Conseil ;
- le droit d'initiative insuffisant du Parlement et le seul et unique droit d'initiative de la Commission qui est la seule obligée avec ses initiatives aux traités d'intégration et de bienveillance entrepreneuriale ;
- le rôle excessivement puissant du Conseil dans la procédure co-décisionnelle, qui lui confère quasiment un droit de veto — et en son sein à quelques gros états membres comme l'Allemagne et la France ;
- la prescription d'un ordonnancement économique du marché qui n'est pas social dans les traités de l'UE ;
- la difficile mutabilité (*veränderbarkeit*) des traités de l'UE ;
- la non-transparence des négociations au Conseil et entre le Conseil, le Parlement et la Commission (ce qu'on appelle la procédure *Trilog*) ;
- la politique qui, au travers de l'élection au Parlement européen, n'est pas influençable en définitive au niveau européen ;
- la Cour de justice qui, avec ses décisions, n'est obligée rien qu'aux traités d'intégration et de bienveillance entrepreneuriale ;
- et autres.

Tout ceci, dans la combinaison d'ensemble, mène à ce que la politique au plan européen, est à peine influençable au moyen des votes démocratiques sur les résolutions. C'est la Commission qui introduit l'initiative qu'elle tient pour nécessaire et qui peut être modifiée ou refusée par le Conseil et le Parlement, dans une procédure très complexe et partiellement très opaque. Ceci, dans ses caractères

d'inflexibilité et d'opacité, n'est pas comparable à la manière parlementaire de procéder usuellement. La promesse de démocratie parlementaire consiste en effet directement dans le fait que diverses alternatives se trouvent en débat dans un processus parlementaire transparent et sont mises au vote dans les règles selon un processus délibératif. L'électeur peut influencer sur celles-ci au moyen de sa décision de vote, en élisant des partis et selon le cas des députés, qui en arrivent au plus près de sa conception du monde. Chaque député peut théoriquement introduire des projets de loi alternatifs.

Il est assurément correct d'affirmer que cet idéal ne fonctionne pas au jour d'aujourd'hui. C'est en effet aussi le fond de la crise démocratique chez nous et quelque part ailleurs. Si lors d'une élection du *Bundestag*, le résultat du vote a toujours la teneur d'une « *Große Koalition* », alors il ne faut absolument pas s'étonner que les électeurs restent éloignés en troupes ou que les extrêmes votent.¹⁰ Mais au niveau européen, il n'y a jamais eu ce genre de démocratie parlementaire, quand bien même on se soit très efforcés, lors des diverses modifications des traités de faire ressembler les organes correspondants aux organes connus de la démocratie parlementaire classique (« Parlement », « Gouvernement », « organe fédéral »). La politique au niveau de l'UE se découple donc de plus en plus des citoyennes et citoyens. Les êtres humains percent à jour cela instinctivement et se détournent pour cette raison de cette Europe-là.

D'un autre côté, le jeu d'ensemble des institutions dans l'UE ne tourne plus rond. Il y a trop d'intérêts contradictoires qui doivent être engendrés selon des procédures de traitements et de votations dissimulées sous le chapeau. Cette Europe institutionnelle est sans direction dans les moments décisifs et rencontre de moins en moins de confiance auprès des citoyennes et citoyens.

L'UE est un « tigre de papier »

La phase d'intégration où l'Europe « mangeait son pain blanc » est donc définitivement passée. L'environnement économique a massivement empiré depuis la crise financière. *De facto* cela ne « colle » plus d'affirmer que tout va toujours mieux en Europe. Il y a eu un développement dramatique de dislocation dans les standards de vie. Les états et régions ont pu participer dans une ampleur très variée à une reprise de l'évolution économique et ont dû accepter des dévaluations économiques. Est-ce qu'une formation transnationale, dont le seul et unique but c'est le bien-être de ces ressortissants, survit si l'environnement économique se détériore massivement et si l'évolution économique ne suit plus parallèlement, mais au contraire s'inverse ?

Depuis quelques années, la situation de la sécurité se détériore de plus en plus tout autour de l'Europe. Au plus tard depuis les événements en Ukraine de 2014/15, il devint évident que des conflits militaires peuvent éclater désormais dans son environnement le plus proche. Or, là-dessus l'UE n'a pas de

¹⁰ Par parenthèse : l'idée originelle du partage du pouvoir consistait dans le fait que le gouvernement gouverne dans le cadre de la loi et le Parlement fait les lois. Nulle part, il n'est nécessaire que le gouvernement ait toujours de force une majorité parlementaire derrière lui, afin qu'il fasse entériner par le Parlement ses projets de loi à coup sûr ! Ce mélange d'exécutif et de législatif dans l'activité du Parlement moderne qui, à ma connaissance, n'est prescrit dans aucune Constitution, est la véritable raison pour laquelle le parlementarisme se voit de plus en plus vidé de sa substance vivante. Sans ce mécanisme de transmission des propositions de projets loi gouvernementaux automatiquement ratifiés par le Parlement, l'UE ne serait pas non plus pensable. Comme avant, surgissent donc de très nombreuses lois réalisées « à Bruxelles », de sorte que les gouvernements à Bruxelles décident quelque chose en Conseil, qu'ils font ensuite reprendre « *pro forma* » au plan national. Si l'on pouvait interrompre cette transmission économique, la démocratie aux plans national ET européen serait déjà très aidée.

[en France, on constate aussi un déficit démocratique dont l'origine est inhérent à la Constitution gaulliste de la V^e République, où la majorité parlementaire est le plus souvent (voire désormais toujours, en raison de la préséance dans le temps de l'élection présidentielle sur celle parlementaire) garantie ou « bricolée » d'avance par le système du découpage électoral, il suffit d'avoir un peu d'avance en voix au second tour (alors qu'il n'y a plus que 2 ou tout 3 candidats au plus) pour bénéficier d'un système **avantage en voix** garantissant une « **bonne** » majorité et c'est plus facile et confortable pour gouverner dès lors **durablement** (le Président Emmanuel Macron aujourd'hui gouverne avec une majorité **écrasante** (430/700 environ) alors que son « score » au premier tour de son élection n'était que de **21%**) ; de plus si cette majorité « de *godillots* (Président Charles de Gaulle) » gronde ou « montre les dents » et lui fait des difficultés, l'article **49-3** de la Constitution permet au gouvernement de « passer outre » et de faire adopter son projet législatif **sans vote**. Il en résulte un fouillis de **lois d'opportunités**, de propagandes sécuritaires « *casse-toi pauf con !* (Président Nicolas Sarkozy) » ou encore de circonstances diverses, dans lequel il est difficile de se retrouver. Il ne faut pas s'étonner que les rues de temps en temps, se remplissent de manifestants (parfois revêtus de gilets jaunes) (*gelben Westen* *ndt*)

réponse. La menace est trop différemment ressentie dans les pays membres. Trop divers sont aussi les facultés, équipements et traditions des différents organes de sécurité.

Nous avons vu cela dans la crise des réfugiés : quand cela devient de plus en plus dur, on suit le principe : « charité bien ordonnée commence par soi-même ». Les citoyennes et citoyens de l'Europe exigent alors une protection de la part de leur état national, dont ils pensent en disposer nécessairement et qu'ils ne reçoivent pas de Bruxelles, quelles qu'en soient d'ailleurs les raisons. Au contraire des états nationaux et malgré 70 ans de vie commune, l'UE a parcouru de longs tronçons d'une histoire remplie de succès et déclenché trop peu d'infrastructures émotionnelle pour être encore perçue en crise par les citoyens comme une réalité. Cette tendance d'organiser la protection nécessaire par les états nationaux augmentera.

Un indice extrêmement symptomatique de cela, c'est qu'entre temps un débat a débuté dans les partis de gauche dans de nombreux pays européens sur ce que la politique peut encore avoir comme valeur de gauche au niveau européen. Il s'est toujours agi pour la politique de gauche de protéger et d'améliorer le standard de vie des gens. En correspondance, elle s'est toujours démenée de nombreuses années durant pour une « Europe sociale ». Mais au SPD, dans les syndicats, auprès de Attac et aussi dans le parti *Die Linke*, un retournement de pensée se produit actuellement. On réalise que l'Europe sociale ne viendra pas, parce que pour cela des modifications des traités sont indispensables, pour lesquelles présentement et à longue échéance, aucune majorité parmi les pays membres ne sera à atteindre. Au lieu de cela, Lisa Middendrein, d'Attac, propose à l'Autriche de pratiquer la « désobéissance stratégique » et au plan national, de lutter ou de défendre ce qui est carrément important. Ce qu'un Victor Orbán peut, à savoir, saisir d'en bas aux avantages de l'UE, voilà ce qui devrait être aussi possible pour une politique de gauche.¹¹ Nous faisons l'expérience d'une telle stratégie actuellement (décembre 2018) avec le mouvement des Gilets jaunes en France qui a extorqué par la violence (*abzutrutzen*) au président Macron des concessions rendant impossible désormais le contrôle des dépenses en dessous du seuil-critère de 3% de la dette publique. Et la France ne sera pas sanctionnée pour cela, on parie.

Ceci précipitera les institutions de l'UE et les « Européens convaincus » dans une crise d'orientation, car sous le poids croissant des états membres, les institutions ne sont pas structurellement prêtes, ni les citoyens n'y sont prêts au plan des idées. Des évolutions de tendance comme celles qui suivent se feront néanmoins remarquer dans les années à venir :

- séparation dans une UE plus politique des pays du noyau historique qui s'entendront sur une autre progression de l'intégration, ainsi que dans une UE plus économique ;
- formation d'espaces régionaux associés avec des économies analogues et des intérêts géostratégiques communs (Europe de l'Est, Europe du Sud, région des Balkans) ;
- implosion silencieuse et re-nationalisation avec maintien officiel de la façade européenne ;
- l'influence croissante de la politique allemande sur l'UE qui mènera à une revivification de la « question allemande ». La méfiance à l'égard de la politique allemande de l'Europe augmentera ;
- l'Euro pourra subsister sans modification. D'une part on ira vers une union bancaire plus forte, de l'*European Monetary Fund* et des *Eurobonds*, mais d'autre part, on devra autoriser des éventualités de sortie de l'Euro ou des monnaies parallèles ;
- la tendance en direction d'une structure de défense militaire européenne augmentera certainement mais elle sera plus ou moins édifiée sur une base inter-étatique en dehors de l'UE et du reste, elle ne pourra pas agir durablement tant que la méfiance à l'égard de l'Allemagne subsistera et ne sera pas épurée ;
- mais si l'on va vers une confrontation plus forte avec la Russie, alors il devient aussi pensable qu'à partir des nécessités stratégiques qui en découleront, un autre achèvement plus centraliste pourrait en résulter.

¹¹ Attac Autriche, *Union désenchantée. Pourquoi l'Union n'est pas à sauver et une sortie n'est pas la solution*, Mangelbaum Vienne 2017, voir aussi l'interview de Lisa Middendrein lors du Congrès d'Attac au début d'octobre 2018 à Kassel : <http://kontext-tv.de/de/sendungen/warum-die-eu-nicht-zu-rettet-und-ein-austritt-keine-loesung-ist> [pourquoi l'UE n'est pas à sauver et une sortie n'est pas une solution, *ndt*]

Que pouvons-nous faire ?

L'UE changera, qu'elle le veuille ou non. Je trouve qu'il est mieux d'organiser consciemment ces processus de changements que d'en pâtir inconsciemment. Malheureusement l'UE est construite d'une manière telle que des changements fondamentaux ne se laisseront pas transposer sans modifications des traités. Or dans ceux-ci, les gouvernements, la Commission et malheureusement aussi le Parlement actuel, n'y ont aucun intérêt pour le moment. Et par ailleurs, tous les pays membres devraient en fin de comptes, donner leur assentiment, afin que les traités modifier pussent entrer en vigueur, or cela représente donc un scénario très invraisemblable. Ceux qui le voudraient peut-être, les citoyens, n'y sont pas autorisés et ceux qui le pourraient, ne le veulent pas.

Dans une perspective de la *Dreigliederung*, on pourrait dire que l'UE est un comité administratif de coordination communautaire des gouvernements qui à l'occasion, les soutient constamment dans leur intervention au sein de leurs économies et vies juridiques nationales pour déclencher des situations de concurrences nationales et créer des situations « *win-win* ». L'UE est [et procède donc, *ndt*] comme un **méta-état national**, qui fonctionne seulement parce qu'il repose sur les bases d'un authentique état national, auquel il réfère sa légitimation et qui met les organes exécutifs nécessaires à sa disposition.

En sortir la vie économique

Une extraction de la vie économique hors d'un tel méta-état et la construction d'une économie associative d'ampleur européenne est une tentative hardie et complexe. Si l'on ne se laisse pas effrayer par cette complexité et qu'on s'y engage idéellement pour savoir quels pas pourraient être nécessaires pour aller dans cette direction, ce qui suit me vient à l'esprit :

- mise en place de prototypes associatifs, qui, grâce à leur autorité compétente et morale, sont en situation d'exercer des fonctions authentiques de mise en ordre dans la vie économique [en harmonie avec le principe spirituel de « fraternité », *ndt*] ;
- mise en place de systèmes comptables qui soutiennent les processus associatifs, avec lesquels on ne peut pas acheter par exemple des actions ou autres titres de valeur ;
- invention de nouvelles formes juridiques pour la propriété d'entreprise ou celle foncière pour garantir le caractère non-marchand des ressources ;
- se rattacher à des initiatives de la Société civile qui travaillent dans la même direction (économie solidaire, commerce équitable, agriculture solidaire, réforme foncière, monnaies complémentaires, etc.) et se relier avec elles le plus possible au niveau européen ;

Il ne suffira en aucun cas que le méta-état européen se retire de la vie économique simplement au moyen de résolutions parlementaires. Il est nécessaire qu'en attendant des prototypes prennent naissance avec lesquelles des facultés nécessaires peuvent être acquises, à savoir celles nécessaires pour pouvoir organiser et mettre en ordre de manière associative une vie économique. Attirer la vie économique en dehors de ce méta-état national n'est pas simplement un processus institutionnel ou juridique. C'est un processus méta-culturel, dans lequel un nombre suffisant d'êtres humains doivent ressentir dans le même temps le besoin d'une économie de l'alliance et une préparation à l'acquisition de facultés sociales indispensables. Dans la mesure où naîtront des prototypes qui fonctionneront avec succès, alors la nécessité et la possibilité surgiront que des structures classiques de nature étatique déconstruisent leurs fonctions d'ordre qui ne leur sont pas spécifiques et celles fiscales.

En sortir la vie spirituelle

Le méta-état national n'a jusqu'à présent que la vie spirituelle-culturelle de manière périphérique sous son contrôle. Cela restera vraisemblablement ainsi jusqu'aux domaines proches de l'économie de la vie scientifique et technique. En tout cas il vaut ici aussi que la vie spirituelle ne devienne pas libre parce que le Parlement ou le Gouvernement décide de se retirer du financement et de leur direction. Précisément la « vie de l'esprit », souvent citée ne naît pas d'une décision d'un Gouvernement quelconque, mais au contraire seulement lorsque des êtres humains individuels, à partir de leur propre auto-procuration et conscience d'aptitudes inhérentes à leur jé-ité (*Ichsamkeit*), se revendiquent comme

tels. Ici aussi s'impose le geste de **l'extraction de la vie de l'esprit** hors du domaine d'influence de l'état.

Il est vrai qu'ici nous ne sommes pas les mains vides comme dans le domaine de la vie économique. Au niveau européen, il existe plusieurs centaines d'écoles Waldorf, d'instituts de formation et d'universités, qui ont un riche trésor d'expériences en ce qui concerne le financement des institutions dans la vie spirituelle. Ici, il s'agit d'abord avant tout :

- à côté de l'édification d'autres institutions libres ;
- de thématiser un financement justifié ;
- d'inciter à des clauses d'ouverture dans des domaines où l'état se considère jusqu'à maintenant comme uniquement compétent (clause d'ouverture signifie ici que l'état permet que lorsque des citoyennes et citoyens s'organisent eux-mêmes pour se préoccuper une tâche publique, l'état s'en retire).

Vie juridique pour ouvrir l'initiative des citoyens

Toutes ces activités se heurtent à l'occasion à un moment quelconque à la vie juridique. La nécessité de changer des lois et des réglementations, pour que des activités de réformes soient possibles, n'est en général pas comprise aussitôt par les politiciens. C'est pourquoi, en tant que troisième champ de travail, il est important pour nous de veiller à une perméabilité d'initiatives au sein de la vie juridique. Ici nous nous trouvons stratégiquement devant les mêmes problèmes que tous les autres citoyennes et citoyens aussi. C'est pourquoi il faut thématiser diverses réformes institutionnelles pour l'UE :

- complète transparence et caractère public de toutes les réunions du Conseil et négociations du *trilog* ;
- vaste droit d'initiative du Parlement ;
- élection directe plutôt que nomination des membres du Conseil ;
- élection de la Commission selon le principe de concordance.¹²

Pour une Convention constitutionnelle européenne

Au plan national, il suffira de se réunir avec le plus grand nombre de citoyennes et citoyens pour la démocratie directe comme on l'a fait durant ces trente dernières années avec l'association *Mehr Demokratie e.V.*. Au niveau européen, ceci ne suffira pas selon moi. Pour aérer les institutions de l'UE de l'air vicié de la gouvernance bureaucratique et technocratique de ces dernières décennies et donc entreprendre une réforme fondamentale en direction d'une Europe des citoyens, régions et communes, des organisations de la Société civile, comme *Mehr Demokratie e.V.* et *DiEM25*, proposent une Convention constitutionnelle. Avec elle les citoyennes et citoyens seront censés s'engager de manière obligée **et éprouvable pour eux** dans la formation d'une nouvelle Europe. Lors de cette convention on travaillera à œuvrer publiquement à l'édification d'une nouvelle Constitution pour l'Europe que l'on soumettra à la fin au vote de tous les citoyens européens.

C'est justement le lien émotionnel qu'on engagera dans ce processus de réforme qui est de la plus grande importance, car il importe que ces institutions nouvelles soient ancrées fortement dans les cœurs des citoyens, afin que d'une manière égale en droit, elles puissent trouver une place à côté de leurs liens émotionnels avec leur état national. Ce serait alors une qualité d'état qui se formerait sans révolution, guerre ou guerre civile.

Il doit être débattu dans cette Convention constitutionnelle des tâches qui doivent être établies et de celles qui ne doivent pas l'être au niveau de l'UE. Dans les états nationaux aussi nous devrions nous engager pour une large décentralisation et pour le renforcement des régions et communes.¹³

¹² D'autres exigences et justifications détaillées à ce propos se trouvent dans le texte du positionnement de *Mehr Demokratie e.V.* « Repenser et organiser l'Europe de neuf » (https://www.mehr-demokratie.de/fileadmin/pdf/Positionen11_Europa-neu-denken-und-gestalten.pdf).

Le but spirituel de l'Europe dans le monde

La dissolution de la structure émotionnelle de l'état qui ne cesse de presser vers l'état national, est un processus complexe qui n'a pas lieu simplement par un discernement de nature cérébrale, une intégration transnationale ou une *Dreigliederung* sociale, quasiment en appuyant sur un bouton. Le renvoi à la déclaration d'indépendance américaine au début de cet article fait sentir qu'il y faut un objectif spirituel clair, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, pour toute citoyenne et tout citoyen quant à ce pourquoi l'Europe existe.

En discutant avec des réfugiés provenant de l'extérieur de l'Europe, on ne cesse d'entendre ce qu'ils apprécient avant tout en l'Europe : une vie du droit à laquelle on peut s'en remettre, une démocratie, une vie économique qui s'efforce à une vie économique équitable et durable et une liberté culturelle, multiplicité et tolérance. Cela ne doit pas étonner un partisan de la *Dreigliederung* ! L'Europe ressort nettement des USA, orientés seulement sur la liberté individuelle, mais aussi de la Russie et de la Chine, qui toutes deux accordent d'une manière différente la plus grande valeur au service individuel rendu à la communauté et au devoir de subsistance de la communauté vis-à-vis de l'individu.

Il y a ici un grand défi, mais aussi une chance pour le mouvement de la *Dreigliederung* comme pour l'Europe. Si cela ne devait pas réussir de fonder spirituellement le processus vers une Europe commune, alors les scénarii décrits plus haut ne seront pas à empêcher à longue échéance.

C'est dans l'esprit du temps que les êtres humains en Europe, voulant s'engager pour les initiatives de la *Dreigliederung*, se mettent d'accord entre eux et en réseau. L'auteur est volontiers prêt à servir de lieu d'élan.

Sozialimpulse 4/2018.

(Traduction Daniel Kmiecik)

Stefan Padberg est né en 1959 et a grandi à Fribourg-en-Brigau. Il étudia la technique de l'information à Hambourg et travailla comme ingénieur. Depuis 2012, il exerce une profession indépendante et est actif comme programmeur du *Web*. La crise financière l'amena, en 2007, à s'occuper plus intensément des thèmes d'économie sociale et de l'idée de la *Dreigliederung*. Dans cette évolution, il collabora au parcours d'études d'évolution sociale à l'Institut pour les questions sociales du présent de Stuttgart et à l'édification de l'*Initiative Netzwerk Dreigliederung*. Stefan Padberg est par ailleurs directeur du cercle de travail Europe auprès de *Mehr Demokratie e.V.*

Courriel : post@futur3.org

¹³ La manière dont une telle Convention constitutionnelle pourrait être organisée et structurée, peut être empruntée au document détaillé de positionnement de *Mehr Demokratie e.V.* « Pour une Convention européenne des citoyens » (https://www.mehr-demokratie.de/filedamin/pdf/Positionen15_Konventsvorschlag.pdf)